



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Le Directeur général

1883

DGD/DSID/BED/y.d

Dakar, le

14 JUIL 2016

AVIS AUX USAGERS

Je porte à votre connaissance que, pour une meilleure utilisation du système informatique douanier par les acteurs du dédouanement que sont les consignataires, il est obligatoire de se conformer aux règles ci-dessous, relatives au format et au contenu des informations du manifeste EDI brut dans la plateforme ORBUS LOGISTICS.

Lors du chargement du manifeste cargo dans la plateforme ORBUS LOGISTICS, les cases relatives aux numéros et marques des colis sont souvent mal renseignées à partir du fichier EDI brut, transmis par certains armateurs.

A cet effet, je demande aux consignataires d'inviter leurs armateurs respectifs à transférer la bonne valeur dans le segment « PCI » réservé aux numéros et marques des colis.

Par ailleurs, pour tout besoin d'informations, vous voudrez bien prendre contact avec l'équipe help desk de la Direction générale des Douanes ([+221 33 889 74 51](tel:+221338897451) / helpdesk@douanes.sn) ou avec Monsieur Youssou DIOM ([+221 77 332 66 17](tel:+221773326617) / ydiom@douanes.sn).

Je vous prie de bien vouloir vous conformer aux prescriptions décrites ci-dessus pour éviter tout désagrément dans vos opérations de dédouanement.

Papa Ousmane GUEYE